FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-324 DU 3 AOUT 1998

Portant approbation des budgets primitifs, gestion 1998, des Circonscriptions administratives de l'Atacora.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 90-008 du 23 mai 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions administratives durant la période de transition ;

Vu la loi n° 97-043 du 06 janvier 1998 portant loi des Finances pour la gestion 1998 ,

Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 97-211 du 30 avril 1997 portant approbation des budgets primitifs gestion 1997 des Circonscriptions administratives de l'Atacora ;

Vu le décret n° 98-18 du 21 janvier 1998 portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses des Collectivités locales par douzièmes provisoires au titre du premier trimestre pour la gestion budgétaire 1998 ;

SUR proposition du ministre des Finances ;

LE Conseil des ministres entendu en sa séance du 29 juillet 1998

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés les budgets primitifs, gestion 1998, des Circonscriptions administratives de l'Atacora arrêtés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe

Article 2.- Le ministre des Finances est autorisé en cas de nécessité de service à effectuer, par Arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition des ordonnateurs locaux.

Les Préfet , Sous-Préfets et Chefs de Circonscriptions urbaines sont également autorisés, en cas de besoin et dans la limite des compétences budgétaires de chacun, à opérer des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 3.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 3 Août 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Abdoulaye BIO-TCHANE

Le Ministre de l'Intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale,

Daniel TAWEMA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF4 MISAT 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1

DEPARTEMENT DE L'ATACORA

PREFECTURE DE NATITINGOU

RECETTES ORDINAIRES : SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS..... 60 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT VINGT SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE CINQ MILLE SIX CENT DIX FRANCS.....226 465 610

DEPENSES ORDINAIRES : SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS 60 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT VINGT SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE CINQ MILLE SIX CENT DIX FRANCS.....226 465 610

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE NATITINGOU

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE MILLE FRANCS..... 42 960 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS DE FRANCS..... 2 000 000

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE MILLE FRANCS..... 42 960 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS DE FRANCS..... 2 000 000

SOUS-PREFECTURE DE BASSILA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE CINQ MILLE FRANCS..... 24 855 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION HUIT CENT MILLE FRANCS..... 1 800 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE CINQ MILLE FRANCS..... 24 855 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION HUIT CENT MILLE FRANCS..... 1 800 000

SOUS-PREFECTURE DE COBLY

RECETTES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE FRANCS..... 16 350 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : ..... -

DEPENSES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE FRANCS..... 16 350 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : ..... -

SOUS PREFECTURE DE KEROU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS DE FRANCS..... 24 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS..... 1 500 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS DE FRANCS..... 24 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS..... 1 500 000

SOUS-PREFECTURE DE MATERI

RECETTES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE FRANCS..... 22 800 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS..... 1 500 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE FRANCS..... 22 800 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS..... 1 500 000

SOUS-PREFECTURE DE OUAKE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS DE FRANCS..... 25 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS DE FRANCS..... 2 000 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS DE FRANCS..... 25 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS DE FRANCS..... 2 000 000

SOUS-PREFECTURE DE TANGUIETA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS DE FRANCS..... 24 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT MILLE FRANCS..... 500 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS DE FRANCS..... 24 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT MILLE FRANCS..... 500 000

SOUS-PREFECTURE DE BOUKOUMBE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS.....23 500 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT MILLE FRANCS..... 400 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS.....23 500 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT MILLE FRANCS..... 400 000

SOUS-PREFECTURE DE COPARGO

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS..... 20 450 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DE FRANCS..... 1 000 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS..... 20 450 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DE FRANCS..... 1 000 000

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE DJOUGOU

RECETTES ORDINAIRES : CINQUANTE SEPT MILLIONS DE FRANCS 57 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION SOIXANTE SEIZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE CINQ FRANCS..... 1 076 445

DEPENSES ORDINAIRES : CINQUANTE SEPT MILLIONS DE FRANCS 57 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION SOIXANTE SEIZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE CINQ FRANCS..... 1 076 445

SOUS-PREFECTURE DE PEHUNCO

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE TROIS MILLE CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS..... 30 433 178

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS DE FRANCS..... 4 000 000

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE TROIS MILLE CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS..... 30 433 178

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS DE FRANCS..... 4 000 000

SOUS-PREFECTURE DE KOUANDE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS QUATRE VINGT NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT FRANCS..... 28 089 580

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS..... 2 500 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS QUATRE VINGT NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT FRANCS..... 28 089 580

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS..... 2 500 000

SOUS-PREFECTURE DE TOUCOUNTOUNA

RECETTES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS SIX CENT NEUF MILLE FRANCS..... 14 609 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CENT CINQUANTE MILLE FRANCS..... 150 000

DEPENSES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS SIX CENT NEUF MILLE FRANCS..... 14 609 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CENT CINQUANTE MILLE FRANCS.... 150 000

DEPARTEMENT DE L'ATACORA

LOCALITES	DEPENSES ORDINAIRES	DEPENSES DE PERSONNEL	%
PREFECTURE DE NATITINGOU	60 000 000	23 051 505	38 %
CIRCONSCRIPTION URB. DE NATITINGOU	42 960 000	19 317 736	45 %
SOUS-PREFECTURE DE BASSILA	24 855 000	10 367 273	42 %
SOUS-PREFECTURE DE COBLY	16 350 000	6 793 082	42 %
SOUS-PREFECTURE DE KEROU	24 000 000	10 585 289	44 %
SOUS-PREFECTURE DE MATERI	22 800 000	12 010 214	53 %
SOUS-PREFECTURE DE OUAKE	25 000 000	10 407 782	42 %
SOUS-PREFECTURE DE TANGUIETA	24 000 000	11 672 546	49 %
SOUS-PREFECTURE DE BOUKOUMBE	23 500 000	10 577 834	45 %
SOUS-PREFECTURE DE COPARGO	20 450 000	10 528 516	51 %
CIRCONSCRIPTION URBAINE DE DJOUGOU	57 000 000	24 766 447	43 %
SOUS-PREFECTURE DE PEHUNCO	30 433 178	10 357 887	34 %
SOUS-PREFECTURE DE KOUANDE	28 089 580	10 538 408	38 %
SOUS-PREFECTURE DE TOUCOUNTOUNA	14 609 000	6 357 274	44 %
TOTAL :	414 046 758	177 331 793	43 %

PREVISIONS BUDGETAIRES, GESTION 1998, DES COLLECTIVITES LOCALES

DEPARTEMENT DE L'ATACORA

DESIGNATIONS	RECETTES ORDINAIRES	PATENTES ET LICENCES	AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MASSE SALARIALE	INVESTISSEMENTS
PREFECTURE DE NATITINGOU....	60 000 000	-	36 948 495	23 051 505	226 465 610
CIRCONSCRIPTION URBAINE DE NATITINGOU.....	42 960 000	9 030 050	23 642 264	19 317 736	2 000 000
SOUS-PREFECTURE DE BASSILA	24 855 000	1 430 000	14 487 727	10 367 273	1 800 000
SOUS-PREFECTURE DE COBLY	16 350 000	400 000	9 556 918	6 793 082	-
SOUS-PREFECTURE DE KEROU	24 000 000	2 204 000	13 414 711	10 585 289	1 500 000
SOUS-PREFECTURE DE MATERI	22 800 000	1 700 000	10 789 786	12 010 214	1 500 000
SOUS-PREFECTURE DE OUAKE	25 000 000	700 000	14 592 218	10 407 782	2 000 000
S- PREFECTURE DE TANGUIETA	24 000 000	2 274 600	12 327 454	11 672 546	500 000
S-PREFECTURE DE BOUKOUMBE	23 500 000	1 313 000	12 922 166	10 577 834	400 000
S-PREFECTURE DE COPARGO	20 450 000	300 000	9 921 484	10 528 516	1 000 000
CIRCONSCRIPT. URB. DE DJOUGOU	57 000 000	3 500 000	32 233 553	24 766 447	1 076 445
SOUS-PREFECTURE DE PEHUNCO	30 433 178	12 800 000	20 075 291	10 357 887	4 000 000
SOUS-PREFECTURE DE KOUANDE	28 089 580	1 450 000	17 551 172	10 538 408	2 500 000
SOUS-PREFECTURE DE TOUCOUNTOUNA.....	14 609 000	1 298 300	8 251 726	6 357 274	150 000
TOTAL :.....	414 046 758	38 399 950	236 714 965	177 331 793	244 892 055